



**Communauté de Communes
de la Beauce Loirétaine**

Commune de SOUGY

Demande d'abonnement au service de l'eau

Formulaire à retourner complété à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, 345 Chemin des ouches
45410 SOUGY ou par courriel à l'adresse suivante : technique@cc-beauceloiraine.fr ☎ 02 19 23 00 50

Je suis Propriétaire Locataire Date de souscription (vente / bail de location) : / /.....

1. PROPRIÉTÉ CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

Type d'assainissement : Réseau public (égouts) Autres (ANC, compteur agricole...)

2. COORDONNÉES DE L'USAGER ENTRANT

Mme M NOM et Prénom : N° Client :

Lieu de naissance : Date de naissance :

Dénomination sociale mentionnée sur le Kbis (si professionnel) :

N° et rue : Appartement n° :

Nom de la résidence / du lotissement :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Date d'entrée :

3. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (information obligatoire si vous êtes locataire)

Mme M NOM et Prénom :

Dénomination sociale mentionnée sur le Kbis (si professionnel) :

N° et rue :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

4. COORDONNÉES DE L'USAGER SORTANT

Mme M NOM et Prénom :

Dénomination sociale mentionnée sur le Kbis (si professionnel) :

N° et rue :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Date de sortie :

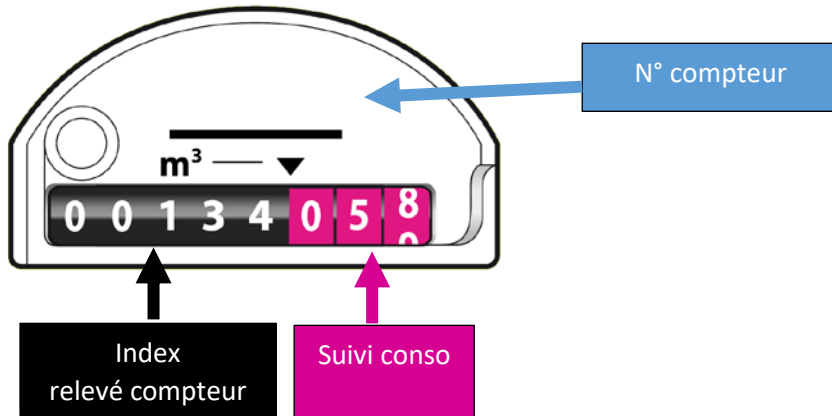
5. PIÈCES À JOINDRE

Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) – particulier

Copie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois - professionnel

6. RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU (si compteur déjà existant, cf. schéma ci-dessous)

L'index du compteur d'eau relevé à la date de souscription est de : m³ d'eau.
Compteur n° (Cf. schéma ci-dessous) :



Les chiffres sur fond noir définissent la consommation qui m'est facturée
Il s'agit de l'index du compteur en m³.

Les chiffres sur fond rouge ne figurent pas sur ma facture.

Ils m'aident à surveiller ma consommation et à détecter une fuite.

Le : à

Signature de l'abonné entrant : (précédée de la mention
manuscrite « Bon pour accord »)

.....
.....
.....



DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

L.111-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION ET SUIVANTS

Ne concerne que les usagers particuliers ou les entreprises comptant au plus 5 salariés

MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DES SERVICES

DEMANDE DE TRAVAUX (BRANCHEMENTS, EXTENSIONS...)

L'estimation financière des travaux figure dans le formulaire d'Acceptation de Travaux. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. À défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux, seront facturées.

DEMANDE DE TRAVAUX PONCTUELS (INTERVENTIONS SUR COMPTEURS, DÉSORDRES SUR BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT...)

Le prix est indiqué dans le formulaire de demande de travaux établi et qui sera soumis pour accord avant tout début d'exécution.

ABONNEMENT EAU

La souscription d'abonnement astreint le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau et/ou d'assainissement. En cas de résiliation, se référer au paragraphe « Conditions et Modalités de Résiliation ».

FACTURE D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT

Elle se compose :

- D'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs.
- D'une part variable proportionnelle à la consommation.
- Des redevances de l'Agence de l'Eau : pollution, modernisation et le cas échéant la redevance pour prélèvement.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés par délibération de vos élus compétents.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de Loire Bretagne



TARIFICATION DE L'EAU

Les tarifs ci-dessous sont applicables à compter du 01/01/2021.

La commune de SOUGY fixe, chaque année, par délibération du conseil municipal, les tarifs applicables au service de distribution de l'eau.

Tarif eau potable à compter du 01/01/2021

| | Montant H.T. |
|--------------------|-------------------------|
| Part fixe annuelle | 40 € / an |
| Part variable | 1,75 € / m ³ |

Tarifs des prestations accessoires 2019

| | |
|---|----------|
| Divers : | |
| Analyse de l'eau à la demande de l'abonné | 195,00 € |
| Étalonnage du compteur à la demande de l'abonné (y compris coût remplacement de compteur) | 300,00 € |
| Fermeture et ouverture de branchement à la demande de l'abonné (par intervention) | 50,00 € |
| Résiliation de votre contrat (dépose de compteur) | 160,00 € |
| Pénalités en cas de non-paiement ou de relevé de compteur impossible : | |
| Frais de relance pour impayé (courrier simple) | 13,50 € |
| Frais de relance pour impayé (courrier recommandé avec avis de réception) | 45,00 € |
| Frais de recouvrement pour impayés (entraînant la suspension de l'alimentation en eau) | 160,00 € |
| Réouverture de branchement suite à impayés | 80,00 € |
| Détérioration du système de comptage : | |
| Détérioration du compteur (suppression du dispositif de protection) | 160,00 € |
| Détérioration du compteur (suppression du module radio) | 160,00 € |
| Système de comptage ouvert ou démonté (compteur Ø 15) | 220,00 € |
| Système de comptage ouvert ou démonté (compteur Ø 20) | 238,00 € |
| Détérioration anormale du système de comptage (compteur Ø 15) | 220,00 € |
| Détérioration anormale du système de comptage (compteur Ø 20) | 238,00 € |



CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

NE CONCERNE QUE LES USAGERS PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES COMPTANT AU PLUS 5 SALARIÉS

Lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier, téléphone) ou hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, pour exercer son droit de rétractation.

Pour ce faire, l'utilisateur en informe la CCBL en lui adressant, soit le formulaire de rétractation joint à son contrat, soit une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement, demande de travaux ...). Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat. Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

Si l'utilisateur a au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), les frais liés aux travaux déjà réalisés seront dûs.

Si l'utilisateur n'a pas au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), l'acompte versé et les frais liés aux travaux lui seront intégralement remboursés.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de résiliation d'abonnement, une facture pour solde de tout compte sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé et le nouvel occupant devient le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir à la CCBL (état des lieux, actes de vente...).

Dans le cas où l'habitation reste inoccupée, la fermeture du branchement sera effectuée (réouverture à la charge du propriétaire) afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de l'eau et toute détérioration du compteur.